

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

45560 Saint-Denis-en-Val

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

EI sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

EI sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

EI sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

EI sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

EI sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

EI sur ma commune :

FAIBLE

2 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

EI sur ma commune :

CONCERNÉ

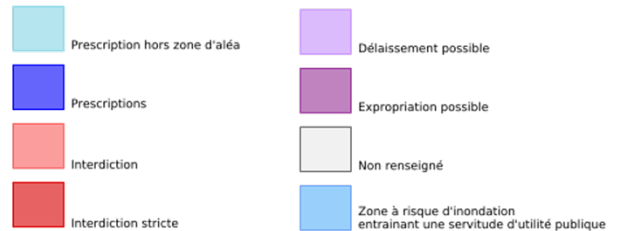
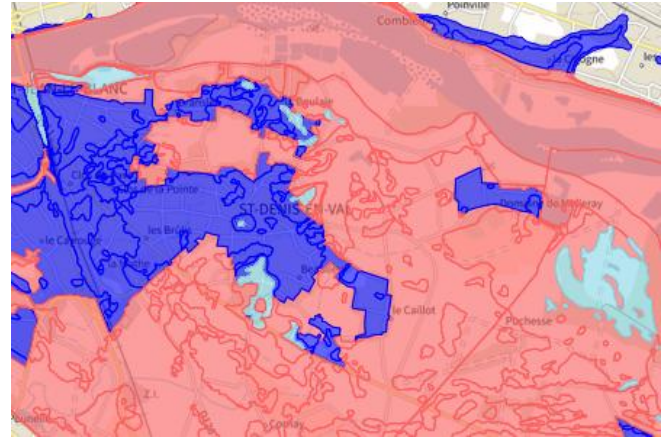
Risque d'inondation sur Saint-denis-en-val

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.



Informations détaillées :



PPRN : Révision PPRi Val d'Orléans AO

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé Révision PPRi Val d'Orléans AO a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 06/02/2012

Date d'approbation : 20/01/2015

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 01 : Prescriptions hors zone d'aléa
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : Orléans

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 45DREAL20130004

Risque d'inondation sur Saint-denis-en-val



AZI : Vallée de la Loire

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



PAPI : PAPI des Vals de l'Orléanais

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 45DREAL20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM45

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

2 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

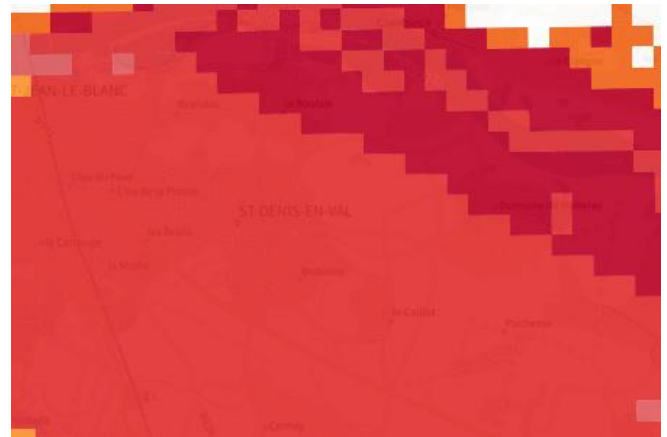
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1615488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	09/06/2016
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999

Risque de remontées de nappe sur Saint-denis-en-val

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI des Vals de l'Orléanais

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 45DREAL20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Saint-denis-en-val

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Saint-denis-en-val

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

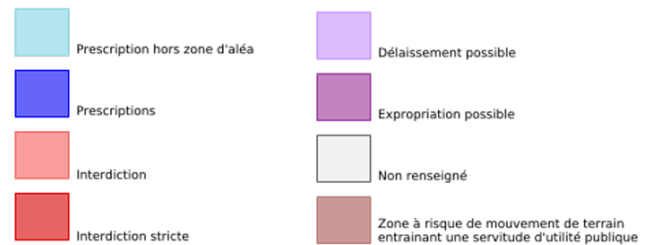
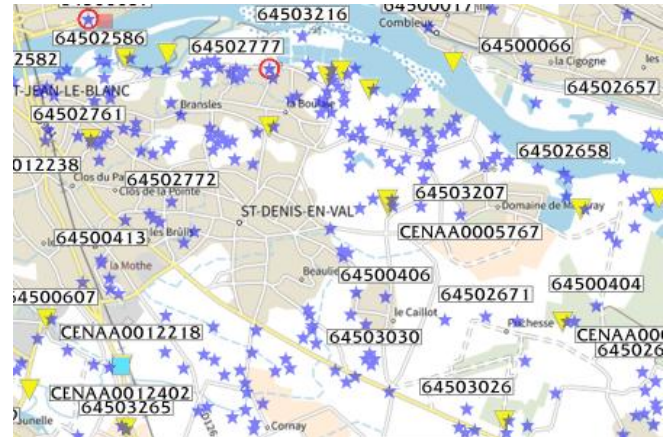
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



Informations détaillées :

i **DDRM : DDRM45**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Mouvement de terrain
- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)
- Tassements différentiels

4 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2517855A	Mouvement de Terrain	24/03/2025	26/06/2025
INTE1425669A	Mouvement de Terrain	22/08/2014	07/11/2014
IOCE1109178A	Mouvement de Terrain	08/12/2010	06/04/2011

Risque de mouvements de terrain sur Saint-denis-en-val

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Saint-denis-en-val

R Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

5 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1914147A	Sécheresse	01/07/2018	22/06/2019
IOCE0819658A	Sécheresse	01/01/2006	13/08/2008
INTE9800135A	Sécheresse	01/10/1993	23/04/1998
INTE9600137A	Sécheresse	01/01/1993	17/04/1996
INTE9300469A	Sécheresse	01/05/1989	19/09/1993

Risque radon sur Saint-denis-en-val

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

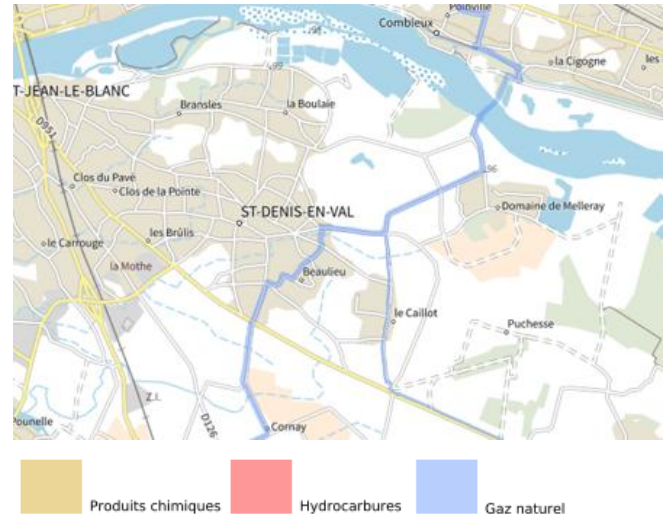
Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Saint-denis-en-val

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



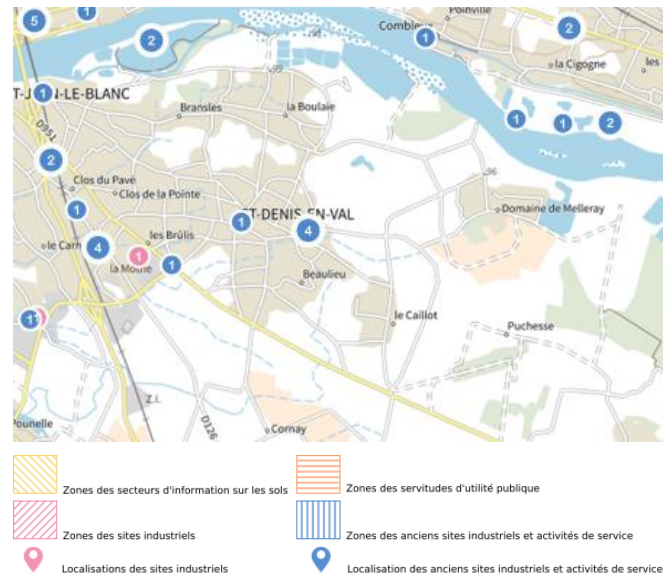
Risque de pollution des sols sur Saint-denis-en-val

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 7 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

131 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10701130	Effondrement / Affaissement	Rue de la Levée
64500405	Effondrement / Affaissement	
64500406	Effondrement / Affaissement	
64500407	Effondrement / Affaissement	La Caillette
64500408	Effondrement / Affaissement	
64500409	Effondrement / Affaissement	
64500410	Effondrement / Affaissement	Dînetard
64500609	Effondrement / Affaissement	
64500610	Effondrement / Affaissement	
64501739	Effondrement / Affaissement	
64501740	Effondrement / Affaissement	
64501741	Effondrement / Affaissement	
64502598	Effondrement / Affaissement	
64502599	Effondrement / Affaissement	
64502600	Effondrement / Affaissement	
64502601	Effondrement / Affaissement	
64502602	Effondrement / Affaissement	
64502603	Effondrement / Affaissement	
64502604	Effondrement / Affaissement	
64502605	Effondrement / Affaissement	
64502606	Effondrement / Affaissement	
64502607	Effondrement / Affaissement	
64502608	Effondrement / Affaissement	
64502609	Effondrement / Affaissement	
64502610	Effondrement / Affaissement	
64502611	Effondrement / Affaissement	
64502612	Effondrement / Affaissement	
64502613	Effondrement / Affaissement	
64502614	Effondrement / Affaissement	
64502615	Effondrement / Affaissement	
64502616	Effondrement / Affaissement	
64502617	Effondrement / Affaissement	
64502618	Effondrement / Affaissement	
64502619	Effondrement / Affaissement	
64502620	Effondrement / Affaissement	
64502621	Effondrement / Affaissement	
64502622	Effondrement / Affaissement	
64502623	Effondrement / Affaissement	
64502624	Effondrement / Affaissement	

Identifiant	Type	Lieu
64502625	Effondrement / Affaissement	
64502626	Effondrement / Affaissement	
64502627	Effondrement / Affaissement	
64502628	Effondrement / Affaissement	
64502629	Effondrement / Affaissement	
64502630	Effondrement / Affaissement	
64502631	Effondrement / Affaissement	
64502633	Effondrement / Affaissement	
64502634	Effondrement / Affaissement	
64502635	Effondrement / Affaissement	
64502636	Effondrement / Affaissement	
64502637	Effondrement / Affaissement	
64502638	Effondrement / Affaissement	
64502639	Effondrement / Affaissement	
64502640	Effondrement / Affaissement	
64502641	Effondrement / Affaissement	
64502642	Effondrement / Affaissement	
64502643	Effondrement / Affaissement	
64502644	Effondrement / Affaissement	
64502645	Effondrement / Affaissement	
64502646	Effondrement / Affaissement	
64502647	Effondrement / Affaissement	
64502648	Effondrement / Affaissement	
64502649	Effondrement / Affaissement	
64502650	Effondrement / Affaissement	
64502651	Effondrement / Affaissement	
64502652	Effondrement / Affaissement	
64502653	Effondrement / Affaissement	
64502654	Effondrement / Affaissement	
64502656	Effondrement / Affaissement	
64502671	Effondrement / Affaissement	
64502674	Effondrement / Affaissement	
64502768	Effondrement / Affaissement	
64502769	Effondrement / Affaissement	
64502770	Effondrement / Affaissement	
64502771	Effondrement / Affaissement	
64502772	Effondrement / Affaissement	
64502773	Effondrement / Affaissement	
64502774	Effondrement / Affaissement	
64502775	Effondrement / Affaissement	
64502776	Effondrement / Affaissement	
64502777	Effondrement / Affaissement	
64502778	Effondrement / Affaissement	
64502779	Effondrement / Affaissement	
64502780	Effondrement / Affaissement	

Identifiant	Type	Lieu
64502781	Effondrement / Affaissement	
64502782	Effondrement / Affaissement	
64502783	Effondrement / Affaissement	
64502784	Effondrement / Affaissement	
64502785	Effondrement / Affaissement	
64502786	Effondrement / Affaissement	
64502787	Effondrement / Affaissement	
64502788	Effondrement / Affaissement	
64502789	Effondrement / Affaissement	
64502790	Effondrement / Affaissement	
64502791	Effondrement / Affaissement	
64502792	Effondrement / Affaissement	
64502793	Effondrement / Affaissement	
64502794	Effondrement / Affaissement	
64502795	Effondrement / Affaissement	
64502796	Effondrement / Affaissement	
64502797	Effondrement / Affaissement	
64502798	Effondrement / Affaissement	
64502799	Effondrement / Affaissement	
64502800	Effondrement / Affaissement	
64502801	Effondrement / Affaissement	
64502802	Effondrement / Affaissement	
64502803	Effondrement / Affaissement	
64502804	Effondrement / Affaissement	
64503027	Effondrement / Affaissement	
64503028	Effondrement / Affaissement	
64503029	Effondrement / Affaissement	
64503030	Effondrement / Affaissement	
64503031	Effondrement / Affaissement	
64503032	Effondrement / Affaissement	
64503033	Effondrement / Affaissement	
64503034	Effondrement / Affaissement	
64503035	Effondrement / Affaissement	
64503036	Effondrement / Affaissement	
64503037	Effondrement / Affaissement	
64503038	Effondrement / Affaissement	
64503153	Effondrement / Affaissement	
64503154	Effondrement / Affaissement	
64503155	Effondrement / Affaissement	
64503191	Effondrement / Affaissement	
64503192	Effondrement / Affaissement	
64503193	Effondrement / Affaissement	
64503194	Effondrement / Affaissement	
64503207	Effondrement / Affaissement	
64503215	Effondrement / Affaissement	

Identifiant	Type	Lieu
64503216	Effondrement / Affaissement	
64503219	Effondrement / Affaissement	

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

7 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
CENAA0005766	naturelle	Doline
CENAA0005767	naturelle	Doline
CENAA0005768	naturelle	Doline
CENAA0006566	naturelle	FOSSE DES BATTERIES
CENAA0012235	naturelle	Effondrement
CENAA0012236	naturelle	Effondrement
CENAW0025943	indéterminé	Effondrement rue de la Levée

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

7 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3830926	Garage automobile	En arrêt	
SSP3830925	Serrurerie	En arrêt	
SSP3830924	Dépôt de ferraille	En arrêt	
SSP3829931	Décharge	En arrêt	
SSP3829481	Blanchisserie-dépôt de liquides	En arrêt	
SSP3829480	Blanchisserie-dépôt de liquides	En arrêt	
SSP595775	SANCHEZ (ex-Lafont) Antonia	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

